



Département de la Seine-Maritime
Arrondissement de ROUEN
Canton de LE MESNIL ESNARD

COMMUNE DE BOIS-GUILBERT

AUTORISATION D'OUVERTURE AU PUBLIC Centre équestres et Gîtes de BOIS GUILBERT

Le Maire de la Commune de Bois-Guilbert,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L13.13 et L13.14

Vu la demande faite par Monsieur DE PAS Thierry

Vu Le protocole de dé-confinement du Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse

Vu les mesures mises en place pour les activités équestres,

Considérant que :

Pour la protection des collaborateurs de la Ferme équestre.

- *L'accès des bureaux à l'étage est strictement réservé au personnel habilité.*
- *L'accueil est assuré au Rez de Chaussée avec un plexiglas installé au comptoir.*
- *Un masque est obligatoire en présence des enfants et du public*

Pour les activités équestres,

- *Les cavaliers ayant une suspicion d'infection au covid19 restent chez eux! (Prise de température à la maison avant de venir)*
- *Un intervalle d'1/2 heure (au lieu d'1/4 heure) sera instauré entre les cours pour éviter que les cavaliers se croisent.*
- *Une mise à jour du règlement intérieur précisera aux cavaliers la nécessité de respecter les consignes des horaires, à leur parent de rester dans leur voiture à moins d'avoir un enfant nécessitant leur accompagnement. Les enfants dont les parents qui seraient en retard pour les récupérer devront attendre sous l'auvent de la cuisine en respectant les gestes de distanciation (1m et masque).*
- *Un sens de circulation visualisé est mise en place pour éviter de se croiser*
- *Les cavaliers monteront à cru afin d'éviter toutes contaminations par les selles (sauf les chevaux nécessitant une selle ou les cavaliers en possédant une)*
- *En plus des sanitaires existants, un point d'eau avec savon pousse-mousse sera aménagé à l'entrée de l'accueil. Chacun devra se laver les mains à leur arrivée et à leur départ.*
- *Un masque sera exigé dans la zone de préparation des poneys (excepté pour les cavaliers dont la monture serait apeuré et pour les enfants de moins de 11 ans)*
- *Les montures habituellement laissées libres au moment du pansage devront être attachées tous les 3 m au niveau des marques mises à cet effet (Ruban adhésif positionné sur les barres d'attaches).*
- *Des seaux d'eau javellisée seront mis à l'entrée de chaque sellerie pour que chaque cavalier désinfecte leur matériel de pansage après utilisation*
- *Le nombre de cavaliers par séance est limité à 10.*
- *Les sorties en forêt seront privilégiées. La dimension du grand manège et de la carrière permettent en outre d'accueillir des cours simultanément. Les moniteurs ne pourront investir*

Route d'Argueil
76750 BOIS GUILBERT
Tél/Fax : 02.35.34.43.08
Mail : bois-guilbert@mcom.fr

ces espaces qu'à la condition de pouvoir faire respecter les règles de distanciation entre cavaliers: évolution des cavaliers individuellement, zone d'attente visualisée, capacité des cavaliers à gérer leur monture en autonomie)

- Les sanitaires, les clenches seront désinfectés avant le début des activités

Pour les gîtes de groupes:

- Chaque gîte est réservé par un seul groupe à la fois,

- Chaque gîte possède son espace individuel. Il sera demandé à leur occupant de respecter les règles de distanciation.

- A l'issue de leur séjour il leur sera demandé de désinfecter à base d'eau de javel les poignées de portes, les lavabos, douches et sanitaires, l'espace cuisine et de repas.

- En cas de demande, un repas froid avec viande barbecue) sera proposé et déposé devant le gîte.

- En cas de prestation équestre, celle-ci se fera en dehors des heures de cours régulières.

**Monsieur le Maire autorise Les activités du centre équestre et des gîtes
de Monsieur DE PAS Thierry à ouvrir au public
dès maintenant tout en respectant les consignes citées en amont**

A Bois-Guilbert, 12 mai 2020

Le Maire, Daniel BARBIER

